COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s’est réuni à la salle polyvalente de Londinières le 12 juin 2019, à 19h30 sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Catherine LEGRAND, Marie-Claude DEPOIX, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Michel HUET, Jacques LECOURT, , Thomas DENISE, François HURARD, Michel COURTOIS.

Absents: Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD, Thierry COLMAR, Ariane MOUQUET.

Absent excusé : Patrice LEFORT

Procuration : Patrice LEFORT à Catherine LEGRAND

Madame Régine MARTEL est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 avril 2019 qui est approuvé à l’unanimité**.**

La séance débute par la présentation du système de surveillance de quartier «voisin vigilant » par l’Adjudant-Chef HANQUEZ et l’Adjudante CREPIN de la Brigade de Gendarmerie.

Une date sera définie en septembre pour la présentation aux habitants.

**Lancement d’une étude pour le financement des travaux électriques**

La société SDE76 propose un échelonnement sur 5 ans des coûts pour les travaux électriques. Mr DUMOUCHEL présente le projet de financement (taux faible sans frais de dossier). Mr LECOURT souligne qu’au vu de la capacité d’autofinancement et de la budgétisation des travaux sur l’année 2019, il n’y a pas nécessité d’effectuer un emprunt.

Le projet engendrerait les coûts suivants :

* Rue de Grainville : 39 448.43€ TTC
* Route de Croixdalle : 46 053.21€ TTC
* Rue des Verts Glaïeuls : 26 285.00€ TTC

Le conseil valide donc à l’unanimité la réalisation des travaux.

**Point sur les travaux de la sente piétonne Londinières – Boisselet**

L’entreprise FIZET a terminé les travaux de la sente piétonne. La haie et le passage piétons ont été supprimés de son estimation.

Compte tenu du passage de la route départementale, la sécurisation de la traversée de la sente est primordiale. L’entreprise SIGNALFAST présente un devis 1473,61€ HT pour la réalisation d’un passage piétons, avec potelets (obligatoires lors de la création d’un passage) et signalisation. Les panneaux d’entrée d’agglomération seront déplacés (commune) pour être mis en alignement. Le conseil valide ces travaux à l’unanimité.

**Réfection du parking Sapeurs-Pompiers / Ecole et travaux rue Nouvelle**

L’avis du conseil a été sollicité pour ces travaux. La nécessité d’engager les services d’un maître d’œuvre semble s’imposer pour la réalisation des travaux de la rue Nouvelle compte tenu de la gestion des eaux pluviales. Ces travaux et ceux du parking sapeurs-pompiers / école devront faire l’objet de deux dossiers distincts, ceux-ci pouvant éventuellement donner droit à certaines subventions. Mr DUMOUCHEL propose de consulter la DDE pour la réalisation d’un passage surélevé sur la chaussée devant le parking. Le conseil donne son accord pour la recherche d’un maître d’œuvre pour les travaux de la Rue Nouvelle.

**Travaux parking et accès collège**

La principale du Collège Paul-Henri Cahingt a interpellé la mairie sur la nécessité du marquage des places réservées pour le stationnement du personnel ; les places étant trop souvent occupées par les parents d’élèves. Mr DUMOUCHEL a consulté l’entreprise SIGNALFAST. Ceux-ci indiquent que compte-tenu de l’état du revêtement du parking, un marquage ne tiendrait pas. Il est donc proposé d’apposer des panneaux indiquant les emplacements réservés et un marquage des places sur une trentaine de centimètres en attendant la réfection de la voirie. Le devis est estimé à 430.20€ HT. Celui-ci est validé par le conseil municipal.

La réalisation d’une sente piétonne du carrefour de la rue de la Locardie vers l’entrée du collège a été évoquée. Un devis a été réalisé pour un montant de 4618€ HT par l’entreprise Gagneraud. Reste à chiffrer le déplacement des lampadaires.

Le conseil valide la proposition.

**Défibrillateur terrain de football**

Le défibrillateur est hors service depuis quelques temps. Un devis a été réalisé par le service technique. Les réparations s’élèvent à 739€ HT.

La modification afin que les préconisations de stockage soient respectées s’élève au, minimum à 500€.

Mr HURARD évoque la possibilité de remplacer complètement le défibrillateur. Un devis era réalisé en ce sens.

**Subvention exceptionnelle Motocross**

Le conseil décide d’accorder une subvention exceptionnelle de 2400€ TTC pour la réalisation des travaux d’homologation du terrain de motocross.

**Concessions cimetière**

La commission cimetière s’est réunie le jeudi 6 juin 2019.

Les tarifs des concessions, n’ayant pas été modifiés depuis plusieurs années, il a été choisi d’appliquer les montants suivants :

* Concession 30 ans : 200 € TTC
* Concession 50 ans : 300 € TTC
* Concession perpétuelle : 600 € TTC
* Cave-urne 30 ans : 450 € TTC
* Cave-urne 50 ans : 600 € TTC
* Columbarium 30 ans : 850 € TTC
* Columbarium 50 ans : 1300 € TTC
* Jardin du souvenir : 60 € TTC

Le conseil valide ces tarifs à l’unanimité.

Mr DUMOUCHEL fait également le point sur les travaux concernant le mur du cimetière. Un chiffrage sera effectué pour l’installation de poteaux métalliques.

**Embauche de personnel pour le centre de loisirs**

Dans le cadre de l’accueil de loisirs qui se déroulera du 8 au 31 juillet, le conseil valide l’embauche de 7 agents :

* Un directeur
* Un directeur-adjoint
* 3 animateurs BAFA
* 1 animateur (STAPS) pour renforcer l’accueil en mini-camps et éventuellement sur certaines activités
* 1 animateur CDD (actuellement employée par la commune)

**Embauche de personnel technique pour la saison estivale**

Nelson CAJOT, actuellement en contrat par alternance sur la commune serait embauché pour les 2 mois d’été.

Rodolphe BOUCHER étant actuellement en arrêt maladie pour une durée encore indéterminée (minimum 2 mois), Benjamin LEBRUN effectuerait 16h/semaine pour la commune (partage avec la comcom).

Le conseil municipal valide la proposition à l’unanimité.

**Travaux de voierie**

Divers chantiers ont été chiffrés et validés par le conseil municipal :

* Route de Capval : 11740€ HT (Entreprise Gagneraud)
* Route de Saint Pierre des Jonquières : 10925€ HT (Entreprise Gagneraud)
* Rue des Jonquilles : 15275€ HT (Entreprise DR)
* Trottoirs Rue du Roupied : 10894€ HT (Entreprise Gagneraud)

**Travaux sur la structure de la Mairie**

Un devis a été réalisé par l’entreprise SEPT pour le traitement fongicide des murs de façade du 1er étage et du grenier. Celui-ci s’élève à 5525.00 € HT.

L’avis du conseil est sollicité pour la réalisation d’une étude structurelle du bâtiment. Mr FOURNEAUX, architecte retenu pour les travaux, gérera la venue d’un spécialiste dans les structures bois.

**Défense incendie lotissement «Jardin des Pommiers»**

Dans le cadre de l’ouverture de la 2ème tranche du lotissement et après un rendez-vous avec le lotisseur et le Service Départemental d’Incendie et de Secours, la création d’une réserve incendie est nécessaire. Le rapport du SDIS nous sera prochainement communiqué.

Le conseil donne son accord pour la demande de subvention au titre de la DETR.

Mr HURARD pose la question des autres points d’eau nécessitant des travaux. Mr DUMOUCHEL lui précise que les travaux sur le poteau incendie Rue de Grainville ont été réalisés et que la pression est revenue à la normale. Une étude est également en cours pour la réserve de la salle polyvalente.

**Aides CCAS**

Suite à la dernière réunion du CCAS, l’octroi de 3 aides pour le voyage de classe élémentaire a été validé par le conseil (soit 75€, 75€ et 70€).

**Encaissement de chèque**

Le conseil autorise l’encaissement d’un chèque de remboursement de 89,73€ de l’EDF.

**Convention d’accompagnement territorial du conservatoire d’espaces naturels**

Mme le Maire et Mr DUMOUCHEL ont rencontré le 11 juin, deux représentants du conservatoire d’espaces naturels Normandie Seine. Ceux-ci proposent un accompagnement en vue d’améliorer les connaissances naturalistes en matière de faune et de flore par le biais de supports pédagogiques pour l’étang de Béthencourt.

Ce projet (à but non lucratif) s’inscrit parfaitement dans le dossier de valorisation touristique.

Le conseil valide à l’unanimité la signature de la convention.

Mr DUMOUCHEL fait également un point sur les travaux réalisés. Le goudronnage du cheminement autour de l’étang sera réalisé fin juin, les agrès de fitness et les tables de pique-nique seront installés courant juillet.

**Déploiement de la fibre optique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune, Seine-Maritime Numérique propose des conventions en vue de l’implantation d’armoires numériques sur le domaine public (Route de Boissay et Rue du Maréchal Leclerc).

Le conseil valide la proposition et donne délégation à Mme le Maire pour la signature de la convention.

**Four de la cantine**

Le four actuel ne dispose plus de la capacité nécessaire au réchauffage des plats, les inscriptions à la cantine étant de plus en plus nombreuses.

Un devis de 3500€ HT a été réalisé par l’entreprise CVFC Normandie Equipement pour l’achat d’un four supplémentaire de plus grande capacité.

Le conseil municipal valide cet achat à l’unanimité.

**Poste de relevage – Carrefour de la croix**

Mme BILOQUET rappelle le souci incessant du blocage de la pompe du poste de relevage du carrefour de la croix par des lingettes.

Il est maintenant urgent de remédier à ce problème car la sécurité des agents communaux intervenant pour réparer provisoirement ne peut pas être assurée.

L’entreprise SADE a effectué un devis pour le remplacement par des pompes broyeuses, pour un montant de 34197€ HT.

Le conseil municipal valide ces travaux à l’unanimité.

**Subvention classe de découverte**

L’école élémentaire a sollicité une aide pour la réalisation d’une classe découverte courant juin. Le conseil municipal valide un montant de 1022€.

**Questions diverses**

Madame le Maire évoque un changement dans la chefferie du Centre d’Incendie et de Secours. Suite à la démission du Ltn ROULAND, le Lieutenant Steve REVELLE a été identifié pour reprendre le commandement de la caserne.

Le nettoyage des déjections des pigeons dans le clocher de l’église avait été chiffré à hauteur de 12300€ par l’entreprise SOPRANET (hors coût de la pose d’une benne et du retrait des déchets). Un second devis a été réalisé par la société HALBOURG afin d’effectuer une aspiration des déjections. Celui-ci s’élèverait à 6780€.

Mr HURARD souligne que des travaux sur la toiture ont déjà été évoqués et qu’il serait nécessaire de les réaliser avant le nettoyage. Mr DUMOUCHEL précise que ces travaux nécessitent la pose d’un échafaudage particulier par une entreprise spécialisée. Mr HUET évoque l’entreprise DUPUIS (Cailly) ayant réalisé les travaux sur Mesnières.

La séance est levée à 22 heures 15.

« Le présent extrait est affiché en exécution de l’art. 56 de la loi du 05 avril 1884 »